

Nom commercial : Technobase 8000 Powder

Version : 2 / CH

Date de révision: 01.02.2023

Numéro de la matière: R-16258P

remplace la version : 1 / CH

Date d'impression 01.02.2023

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Technobase 8000 Powder

Identification de substance / produit

No.-PR

16251, 16258, 16259

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/préparation

Résine pour le traitement des onglons et pour des attelles extracutanées.

Utilisations déconseillées

Keine weiteren Relevanten Informationen verfügbar.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse/fabricant

Albert Kerbl GmbH

Felizenzell 9

84428 Buchbach

No. de téléphone +49 8086 933-100

No. Fax +49 8086 933-500

Service émetteur / Albert Kerbl GmbH Tel.: 0049-(0)8086-933-302
téléphone

Adresse email de la sdb-team@kerbl.com

personne

responsable pour

cette FDS

Adresse de contact nationale suisse:

IFR Associés, 4 Rue du Mont-Blanc, 1211 Genève 1, Switzerland; +41 22 789 71 10

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Joint poison information center for the states of Mecklenburg-Western Pomerania, Saxony, Saxony-Anhalt and Thuringia c/o HELIOS Klinikum Erfurt Nordhäuser Strasse 74

Tel.: (03 61) 73 07 30 - Fax: (03 61) 7 30 73 17

E-Mail: ggiz@ggiz-erfurt.de - Internet: www.ggiz-erfurt.de

Tox Info Suisse : numéro d'urgence 24 heures sur 24 : 145

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Aquatic Chronic 2 H411

Produit classé et étiqueté d'après le règlement (CE) no 1272/2008.

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Nom commercial : Technobase 8000 Powder

Version : 2 / CH

Date de révision: 01.02.2023

Numéro de la matière: R-16258P

remplace la version : 1 / CH

Date d'impression 01.02.2023

Etiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008

Pictogrammes de danger



Mentions de danger

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
 P391 Recueillir le produit répandu.
 P501.1 Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'incinération industrielle.
 EUH208 Contient Peroxyde de dibenzoyl, Peut déclencher une réaction allergique.

2.3. Autres dangers

Pas de dangers particuliers à mentionner.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Composants dangereux

Peroxyde de dibenzoyl

No. CAS	94-36-0			
No. EINECS	202-327-6			
Concentration	>= 0,25	< 1		%
Classification (règlement (CE) no 1272/2008)				
	Self-react. B	H241		
	Org. Perox. B	H241		
	Skin Sens. 1	H317		
	Eye Irrit. 2	H319		
	Aquatic Acute 1	H400		
	Aquatic Chronic 1	H410		

Valeurs limites de concentration (règlement (CE) no 1272/2008)

Aquatic Acute 1	H400	M = 10
Aquatic Chronic 1	H410	M = 10

1

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Indications générales

En cas de douleurs persistantes, appeler un médecin.

En cas d'inhalation

Assurer un apport d'air frais. En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin.

En cas de contact avec la peau

Laver immédiatement à l'eau et au savon. En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

En cas de contact avec les yeux

Nom commercial : Technobase 8000 Powder

Version : 2 / CH

Date de révision: 01.02.2023

Numéro de la matière: R-16258P

remplace la version : 1 / CH

Date d'impression 01.02.2023

Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un médecin en cas d'irritation oculaire.

En cas d'ingestion

Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau. Consultez un médecin si vous vous sentez mal.

Protéger les secouristes

Secouristes: Faites attention à l'autoprotection

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun symptôme connu à ce jour.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**Avis aux médecins / Risques**

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyen d'extinction approprié**

Dioxyde de carbone, Produits extincteurs en poudre, Eau pulvérisée, Mousse stable aux alcools

Moyens d'extinction non-appropriés

Jet d'eau

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, formation possible de gaz dangereux. Solides combustibles. Les nuages de poussière fine peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de: Dioxyde de carbone (CO₂); Oxyde de carbone (CO)

5.3. Conseils aux pompiers**Equipements spéciaux pour la protection des intervenants**

Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Autres données

Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Utiliser un vêtement de protection individuelle. Eviter la contamination de la peau, des yeux et des vêtements. Veiller à assurer une aération suffisante. Eviter la formation de poussières. Tenir à l'écart des sources d'ignition.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines. Ne pas rejeter dans la terre/le sous-sol. Rabattre la poussière par pulvérisation d'eau.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser mécaniquement. Transporter sur le site de récupération ou d'élimination dans des récipients appropriés. Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les Sections 7 et 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

Nom commercial : Technobase 8000 Powder

Version : 2 / CH

Date de révision: 01.02.2023

Numéro de la matière: R-16258P

remplace la version : 1 / CH

Date d'impression 01.02.2023

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger

En cas de formation de poussières, procéder à une aspiration. Éviter le contact de la peau avec le produit. Assurer une bonne aération des locaux, éventuellement procéder à une aspiration sur le lieu de travail. Éviter la formation de poussières. Les dépôts de poussières que l'on ne peut éviter doivent être collectés. Manipulation: Ne pas mélanger avec. Bases solides. Acides forts. Agents réducteurs. Métaux

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Utiliser des appareils et des armatures antidéflagrants et des outils ne provoquant pas d'étincelles. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Ne pas vaporiser sur une flamme ou un objet incandescent. Les poussières peuvent en présence d'air former un mélange explosible. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Conserver dans un endroit frais et sec. Gardez le récipient hermétiquement fermé.

Précautions pour le stockage en commun

Aucuns connus.

Classes de stockage

Classe de stockage d'après TRGS 510 11 Des matières solides combustibles

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Stocker au frais. Ne pas stocker au-dessus de la température ambiante. Protéger de l'humidité et de l'eau.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition

Peroxyde de dibenzoyl

Liste	SUVA	
Type	MAK	
Valeur	5	mg/m ³
Valeur limite à courte terme	5	mg/m ³
Etablie le : 2017; Remarque : Haut, OAWKT HU; NIOSH s. 1.9.4		

Peroxyde de dibenzoyl

Liste	SUVA	
Type	MAK	
Valeur	5	mg/m ³
Valeur limite à courte terme	5	mg/m ³
Etablie le : 2017; Remarque : Haut, OAWKT HU; NIOSH s. 1.9.4		

Autres données

Autres paramètres à contrôler ne sont pas connus.

Dose dérivée sans effet (DNEL)/dose calculée d'effet minimum (DMEL)

Peroxyde de dibenzoyl

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Population générale	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	orale	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	2	mg/kg

Nom commercial : Technobase 8000 Powder

Version : 2 / CH

Date de révision: 01.02.2023

Numéro de la matière: R-16258P

remplace la version : 1 / CH

Date d'impression 01.02.2023

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	utilisation industrielle	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	dermale	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	13,3	mg/kg/d

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	utilisation industrielle	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	39	mg/m ³

Concentration sans effet prévisible (PNEC)

Peroxyde de dibenzoyl

Valeur type	PNEC	
Type	Eau douce	
Concentration	0,00002	mg/l
Valeur type	PNEC	
Type	Marin	
Concentration	0,000002	mg/l
Valeur type	PNEC	
Type	STP	
Concentration	0,35	mg/l
Valeur type	PNEC	
Type	Sédiment marin	
Concentration	0,001	mg/kg
Valeur type	PNEC	
Type	Sol	
Concentration	0,003	mg/kg
Valeur type	PNEC	
Type	Sédiment d'eau douce	
Concentration	0,013	mg/kg

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique / Mesures d'hygiène

Observer les mesures de précaution habituelles pour la manipulation des produits chimiques. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas respirer les poussières. Ne pas inhaler la fumée. Ne pas inhaler les brouillards. Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail.

Protection respiratoire - Note

Filtre à particules P2; En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

Protection des mains

Gants étanches	
Matériau approprié	Acrylonitrile
Épaisseur du gant	0,11 mm
Temps de pénétration	> 30 min

Nom commercial : Technobase 8000 Powder

Version : 2 / CH

Date de révision: 01.02.2023

Numéro de la matière: R-16258P

remplace la version : 1 / CH

Date d'impression 01.02.2023

Le choix d'un gant adapté dépend non seulement du matériau mais aussi d'autres caractéristiques de qualité et varie d'un fabricant à l'autre. Le produit étant une préparation de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut être calculée à l'avance et doit donc être vérifiée avant l'utilisation.

Matériau approprié	caoutchouc butyle
Épaisseur du gant	0,11 mm
Temps de pénétration	> 30 min

La protection des mains doit se conformer EN 374.

Protection des yeux

La protection des yeux doit se conformer EN 166.

Protection du corps

Vêtement de protection léger

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État de la matière	Poudre
Couleur	selon désignation produit
Odeur	inodore

Point de fusion

Remarque	non déterminé
----------	---------------

Point de congélation

Remarque	non déterminé
----------	---------------

Boiling point or initial boiling point and boiling range

Remarque	non déterminé
----------	---------------

Flammability

Non applicable

Upper and lower explosive limits

Remarque	non déterminé
----------	---------------

Point d'éclair

Remarque	Non applicable
----------	----------------

Température d'inflammabilité

Remarque	non déterminé
----------	---------------

température de décomposition

Remarque	non déterminé
----------	---------------

valeur pH

Remarque	non déterminé
----------	---------------

Viscosité

Remarque	Non applicable
----------	----------------

solubilité(s)

Remarque	non déterminé
----------	---------------

Partition coefficient n-octanol/water (log value)

Remarque	non déterminé
----------	---------------

Pression de vapeur

Remarque	non déterminé
----------	---------------

Density and/or relative density

Remarque	non déterminé
----------	---------------

Nom commercial : Technobase 8000 Powder

Version : 2 / CH

Date de révision: 01.02.2023

Numéro de la matière: R-16258P

remplace la version : 1 / CH

Date d'impression 01.02.2023

Relative vapour density

Remarque non déterminé

9.2. Autres informations**La limite de l'odeur**

Remarque non déterminé

Le coefficient de l'évaporation

Remarque non déterminé

Hydrosolubilité

Remarque Non miscible ou seulement légèrement miscible.

propriétés explosives

évaluation Le produit n'est pas explosif, mais la formation de mélanges poussière/air explosifs est possible.

Propriétés comburantes

Remarque non déterminé

Autres données

Aucun(e) n'est connu(e).

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Pas de réactions dangereuses si les prescriptions de stockage et de manipulation sont respectées.

10.2. Stabilité chimique

Pas de réaction dangereuse connue.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue.

10.4. Conditions à éviter

La chaleur. Flammes et étincelles. Protéger de l'humidité de l'air et de l'eau. Eviter la formation de poussières.

10.5. Matières incompatibles

Réagit au contact des acides forts. Bases, Agents réducteurs, Réagit au contact de différents métaux.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1 Information on hazard classes as defined in Regulation (EC) No 1272/2008****Toxicité aiguë par voie orale**

Remarque non déterminé

Toxicité aiguë par voie orale (Composants)**Peroxyde de dibenzoyl**

Espèces	souris	
DL 0	> 2000	mg/kg
méthode	OCDE 401	

Toxicité aiguë par pénétration cutanée

Remarque non déterminé

Toxicité aiguë par inhalation

Nom commercial : Technobase 8000 Powder

Version : 2 / CH

Date de révision: 01.02.2023

Numéro de la matière: R-16258P

remplace la version : 1 / CH

Date d'impression 01.02.2023

Remarque non déterminé

Toxicité aiguë par inhalation (Composants)**Peroxyde de dibenzoyl**

Espèces	rat		
CL 0	24,3		ppm(V)
Durée d'exposition	4	h	
méthode	OCDE 403		

Corrosion/irritation cutanée

Remarque	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
----------	--

lésions oculaires graves/irritation oculaire

Remarque	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
----------	--

sensibilisation

Remarque	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
----------	--

Toxicité subaiguë, subchronique et par longue durée

Remarque	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
----------	--

Mutagénicité

Remarque	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
----------	--

Toxicité pour la reproduction

Remarque	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
----------	--

Cancérogénicité

Remarque	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
----------	--

toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT)

Remarque	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
----------	--

11.2 Information on other hazards**Endocrine disrupting properties with respect to humans**

The product does not contain a substance that has endocrine disrupting properties with respect to humans.

Autres données

Des données additionnelles aux informations données sur le produit dans la présente sous-section ne sont pas disponibles.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité****Indications générales**

non déterminé

Toxicité pour les poissons (Composants)**Peroxyde de dibenzoyl**

Espèces	Poisson		
CL 50	0,06		mg/l

Nom commercial : Technobase 8000 Powder

Version : 2 / CH

Date de révision: 01.02.2023

Numéro de la matière: R-16258P

remplace la version : 1 / CH

Date d'impression 01.02.2023

Durée d'exposition 96 h
méthode OCDE 203

Peroxyde de dibenzoyl

Espèces Poisson
NOEC 0,032 mg/l
Durée d'exposition 96 h
méthode OCDE 203

Toxicité pour les daphnies (Composants)**Peroxyde de dibenzoyl**

Espèces Daphnia magna
CE50 0,11 mg/l
Durée d'exposition 48 h
méthode OCDE 202

Peroxyde de dibenzoyl

Espèces Daphnia magna
NOEC 0,076 mg/l
Durée d'exposition 48 h
méthode OCDE 202

Peroxyde de dibenzoyl

Espèces Daphnia magna
ErC10 0,001 mg/l
Durée d'exposition 21 d
méthode OECD 211

Toxicité pour les algues (Composants)**Peroxyde de dibenzoyl**

Espèces Algues
CE50 0,042 mg/l
Durée d'exposition 72 h
méthode OCDE 201

Peroxyde de dibenzoyl

Espèces Algues
ErC50 0,071 mg/l
Durée d'exposition 72 h
méthode OCDE 201

Peroxyde de dibenzoyl

Espèces Algues
NOEC 0,02 mg/l
Durée d'exposition 72 h
méthode OCDE 201

12.2. Persistance et dégradabilité**Indications générales**

non déterminé

Biodégradabilité (Composants)**Peroxyde de dibenzoyl**

Valeur 71 %
Durée de l'essai 28 d
méthode OECD 301D

12.3. Potentiel de bioaccumulation**Indications générales**

non déterminé

Nom commercial : Technobase 8000 Powder

Version : 2 / CH

Date de révision: 01.02.2023

Numéro de la matière: R-16258P

remplace la version : 1 / CH

Date d'impression 01.02.2023

Partition coefficient n-octanol/water (log value)

Remarque non déterminé

12.4. Mobilité dans le sol**Indications générales**

non déterminé

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**Indications générales**

Non applicable

12.6 Endocrine disrupting properties**Endocrine disrupting properties with respect to the environment**

The product does not contain a substance that has endocrine disrupting properties with respect to non-target organisms.

12.7. Other adverse effects**Indications générales**

non déterminé

Information supplémentaire sur l'écologie

Empêcher toute infiltration du produit dans le sol et l'écoulement dans les eaux et les égouts.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Déchets de résidus**

De petites quantités peuvent être traitées avec le(s) autre(s) composant(s) du système et éliminées avec les déchets ménagers.

Emballages contaminés

Les emballages non nettoyables doivent être éliminés en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Nom commercial : Technobase 8000 Powder

Version : 2 / CH

Date de révision: 01.02.2023

Numéro de la matière: R-16258P

remplace la version : 1 / CH

Date d'impression 01.02.2023

	Transport terrestre ADR/RID	Transport maritime IMDG/GGVSee	Transport aérien
Code de restrictions en tunnels	-		
14.1. Numéro ONU	3077	3077	3077
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (Peroxyde de dibenzoyl)	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (Dibenzoyl peroxide)	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (Dibenzoyl peroxide)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	9	9	9
Carte pour désignation du danger			
14.4. Groupe d'emballage	III	III	III
Remarque		Limited quantities (LQ) 5 KG	
Quantité limitée	5 kg		
Les catégories de transport	3		
14.5. Dangers pour l'environnement	-	no	-

Information pour tous les modes de transport

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Respecter les dispositions pertinentes du Code des transports.

Autres informations

14.7 Maritime transport in bulk according to IMO instruments

pas de données

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Catégories d'accident suivant la Directive 2012/18/UE

Catégorie	E2	Danger pour l'environnement	200	t
		aquatique		

Autres informations

SR 913.11 Ordonnance sur les produits chimiques (OChim):
note.SR 814.318.142.1 Ordonnance sur la protection de l'air (OPair):
note.SR 814.012 Ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs (OPAM):
note.

Nom commercial : Technobase 8000 Powder

Version : 2 / CH

Date de révision: 01.02.2023

Numéro de la matière: R-16258P

remplace la version : 1 / CH

Date d'impression 01.02.2023

SR 814.81 Ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques (ORRChim):
note.

SR 822.115 Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs (OLT 5):
note.

SR 822.115.2 Ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes:
note.

SR 822.111.52 Ordonnance du DEFR sur les activités dangereuses ou pénibles en cas de grossesse et de maternité (Ordonnance sur la protection de la maternité):
note.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'est réalisée pour ce préparation.

RUBRIQUE 16: Autres informations

mentions de danger H-de la rubrique 3

H241	Peut s'enflammer ou exploser sous l'effet de la chaleur.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

catégories de danger CLP de la rubrique 3

Aquatic Acute 1	Danger pour le milieu aquatique, aigu, Catégorie 1
Aquatic Chronic 1	Danger pour le milieu aquatique, chronique, Catégorie 1
Eye Irrit. 2	Irritation oculaire, Catégorie 2
Org. Perox. B	Peroxyde organique, Types B
Self-react. B	Substance autoréactive ou mélange autoréactif, Types B
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1

Informations complémentaires

Les modifications importantes par rapport à la version précédente de la présente fiche de données de sécurité sont marquées par : ***

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel. Comme nous n'avons aucune information sur les conditions de travail de l'utilisateur, les informations fournies sur ces données de sécurité sont conformes avec l'état de nos connaissances et les réglementations nationales et communautaires.

Sans instructions de manipulation écrites au préalable, le mélange peut être utilisé uniquement pour les utilisations précisées dans la section 1.

L'utilisateur est responsable de s'assurer que toutes les mesures nécessaires sont prises pour se conformer aux exigences des lois et réglementations locales.

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à ce mélange et non pas comme une garantie de ses propriétés.